



MAIRIE
DE
MURATO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURATO

SEANCE DU 24 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 mai à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

**DELIBERATION
DL-2024-36**

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. CLEMENTI Albert, M. FLORI Claude, M. GIANSILY Yves, M. LAFFOND Alain, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MAZZONI Pierre-Ange, M. MURATI Joseph-Antoine.

ABSENTS : M. COPPI Jacques, M. FESSLER Charles, Mme FLORI Céline, M. IANNELLI François, M. LECCIA Lucien M. MURATI Lucas.

Date de la convocation : **17/05/2024**

Nb Conseillers afférents au CM : **15**
Nb Conseillers en exercice : **14**
Nb Conseillers présents : **8**
Nb Conseillers représentés :
Quorum : **8**

Le quorum étant atteint, M. LUCCHETTI Sébastien a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Attribution du marché - Restauration de la chapelle San Roccu (Consultation complémentaire)

Monsieur le Maire expose au Conseil

Une consultation complémentaire a été passée par la collectivité afin de finaliser les travaux de restauration de la chapelle San Roccu sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics.

Cette consultation a été lancée le 15 avril 2024 pour une remise des offres fixée au vendredi 10 mai à 12h00. Suite à la réunion de la commission d'appel d'offre du 23/05/2024, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT TTC
LOT N°4 : Réfection de la fontaine et revêtements de sols	SARL TETTI E TEGHJE	22 213,40 €
LOT N°5 : Réalisation du clocher et ventilation de la chapelle	SARL TETTI E TEGHJE	13 288,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

Pour : 8 Contre : Abstentions :

- **DECIDE** de retenir les entreprises ci-dessus exposées dans le cadre de la consultation complémentaire relative à la restauration de la chapelle San Roccu.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution du présent marché.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
Au registre sont les signatures

Le Maire
M. Claude FLORI
POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE
Claude FLORI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20240524-DL-2024-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2024
Publication : 28/05/2024